

55 107  
norme de 45.975<sup>4</sup>. Ce credit complementaire represente l'indemnité versée par la  
Municipalité Générale Française pour un accident causé au camion de l'Etat. du  
9 septembre 1955.  
Adopté à l'unanimité.

3) Le Conseil Municipal, sur l'avis de la Commission des finances  
demande à M. le Sous-Préfet l'assistance par autorisation spéciale  
— d'une somme de 200.000<sup>4</sup> à inscrire Et. VII art 9 sous le titre " subvention  
pour la bibliothèque des professeurs du Collège "

55 108  
— d'un crédit de 200.000<sup>4</sup> chapitre XXI art 4<sup>e</sup> " emploi de la subvention  
pour acheter des livres à la bibliothèque des professeurs du Collège "  
approuvé à l'unanimité.

4) Le Conseil Municipal, sur l'avis de la Commission des finances,  
demande à M. le Sous-Préfet l'assistance par autorisation spéciale

55 109  
— l'inscription en recette Et. VII d'un article 11 du mandat de 300.000<sup>4</sup> pour  
l'entretien du lycée de l'Éducation Nationale dans la construction et l'  
aménagement de deux classes provisoires au Collège.

— dit qu'il ne sera pas créé de crédit correspondant, les dépenses ayant été  
mandatées d. XIX art 1 " Entretien des bâtiments communaux "  
approuvé à l'unanimité.

Maintenance des livres CAR. Les livres du CAR ont été débris par le NRL pour la construction  
du Centre du marché et des Ateliers de l'agriculture.  
L'entretien de maints de ces livres a été donné au nom de M. Delballe.  
La Commission des finances propose de donner jusqu'à M. Souquet, adjoint